



HERBIGNAC

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 NOVEMBRE 2025
2025/113**

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être Composé	29
Nombre de conseillers en Exercice	29
Nombre de conseillers Présents	25
Nombre de votants	28

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le 04 novembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, sous la présidence de Mme Christelle CHASSÉ, Maire.

Étaient présents : Mme Christelle CHASSÉ, M. Maël CARIOU, M. Alain FOURNIER, M. Michel CADJET, Mme Jeanne DELASSUS, M. Laurent GIRARD, M. Christian ROUX, Mme Claudie LELECQUE, M. Jean-Philippe BASTIEN, Mme Florence LE MEIGNEN, M. Ibrahim MAK OLOW, Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE, M. Cédric ORDUREAU, M. Yannick DANIEL M. Pierre-Luc PHILIPPE, M. Arnaud COURJAL, Mme Florence LEPY, M. Christophe LIEGE, Mme Michelle GUILLEUX, M. Denis SEBILO, Mme Huguette ROSIER, M Laurent LELIEVRE, M Robert ACQUITTER, Mme Stéphanie PICOT, M. Adrien TRONSON.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Cécilia DRÉNO (pouvoir à Mme Emmanuelle DEBUSSCHERE, M. Romain LAUNAY (pouvoir à M. Laurent GIRARD), Mme Marie-Renée BIZET (pouvoir à Mme Jeanne DELASSUS).

Absent (e) s : Mme Françoise CHAMPION.

Secrétaires de séance : Mmes S. PICOT et M. GUILLEUX

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Christelle Chassé

Madame Christelle CHASSÉ, présente ce dossier.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Proposition est faite de modifier le tableau des effectifs.

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 17 octobre 2025,

VU l'avis favorable de la Commission Finances, Personnel, Vie Économique du 22 octobre 2025 ;

CONSIDÉRANT le recrutement d'une nouvelle coordinatrice enfance jeunesse,

Le conseil municipal, À L'UNANIMITÉ, DECIDE :

- ♦ **DE VALIDER** les modifications suivantes au tableau des effectifs :

Direction	Création / Suppression	Grade/Poste	Nombre de postes	Temps de travail	Emploi permanent ou non permanent	Motifs
Education Enfance Jeunesse	Au 4 novembre 2025					
	Suppression	Animateur	1	Temps complet	Permanent	Départ agent
	Au 10 novembre 2025					
	Création	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	Temps complet	Permanent	Recrutement coordinatrice enfance jeunesse
	Création	Animateur principal de 1 ^{ère} classe	1	Temps complet	Permanent	Changement de filière
	Au 11 novembre 2025					
	Suppression	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	Temps complet	Permanent	Réaffectation sur grade filière animation

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.

Certifié exécutoire par la Maire compte tenu
De la réception en Préfecture, le 07 novembre 2025
Et de la publication, le 07 novembre 2025

Pour extrait certifié conforme
Mme La Maire,
Christelle CHASSE

